



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 1 : Intégralité

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le client est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces conditions générales. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le client ne pourra s'intégrer aux présentes, dès lors que ces documents seraient incompatibles avec ces conditions générales.

### Article 2 : Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de biens et services proposés par la société POTAM games au client.

### Article 3 : Documents contractuels

Le présent contrat est formé par les documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique décroissant : les présentes conditions générales ; le devis. En cas de contradiction entre les dispositions contenues dans les documents de rang différent, les dispositions du document de rang supérieur prévaudront.

### Article 4 : Relations contractuelles dans le cadre d'une création

Le devis, accompagné des Conditions Générales de Vente (CGV) de l'auteur, signé par le client vaut pour acceptation de l'ensemble et fait office de bon de commande. Ce dernier peut s'accompagner du paiement d'un acompte ou de la totalité des prestations tel que mentionné sur le devis. Les travaux débiteront lorsque tous les documents (devis et CGV signés, règlement éventuel) seront à la disposition de la société POTAM games.

### Article 5 : Entrée en vigueur & Durée

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à la date de signature du devis. Les présentes conditions générales sont conclues pour la durée nécessaire à la fourniture des biens et services souscrits, jusqu'à l'extinction des garanties dues par la société POTAM games. Les devis signés adressés par mails engagent le client dès la réception de ceux-ci.

### Article 6 : Signature électronique

Le paiement par le client de l'acompte ou de la totalité du devis constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

### Article 7 : Devis & Informations fournies

Le devis fera apparaître clairement les prix hors taxes, le montant de la taxe sur la valeur ajoutée et le prix toutes taxes comprises le cas échéant, en Euros, ainsi que la date de validité du dit devis.

### Article 8 : Modification de la demande initiale de création par le client

Toute nouvelle création à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis. Si les modifications, retouches ou reprises des créations prévues engendrent une intervention dont la durée est manifestement excessive par rapport au délai normalement nécessaire et/ou dont la nature tend à modifier de

manière significative les créations proposées au client et/ou nécessite le traitement des fichiers client afin de les rendre exploitables, une facturation à l'heure, sur la base de 60€/heure, sera établie au client. Les modifications significatives, reprises de création, retard dans la prise de décision ou livraison tardive de documents par le client repoussent d'autant le délai de livraison établi entre les parties.

### Article 9 : Cession des droits des projets de création

Il est rappelé que le droit moral d'une création (comportant entre autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droits est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

### Article 10 : Mode de paiement

Le client garantit la société POTAM games qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du devis. La société POTAM games se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de non-paiement. La société POTAM games se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration. En cas de non règlement d'une facture dont l'échéance mentionnée sur le devis, les sommes dues porteront intérêts à raison de 1.5% par mois de retard. De même, tout retard de paiement entraînera la suspension des livraisons des commandes en cours. Clause pénale : le défaut de paiement entraînera la perception d'une pénalité de 15% calculée sur le montant des sommes échues avec un minimum de 30.49 € à titre de dommages-intérêts et de clause pénale. Tout non-paiement à une seule échéance emportera sans autre formalité la déchéance du terme.

### Article 11 : Modalités de livraison

Les produits sont expédiés à une adresse unique de livraison, indiquée par le client sur le devis. Le client est tenu de vérifier l'état de l'emballage de la marchandise à la livraison et de signaler les dommages dus au transporteur sur le bon de livraison, ainsi qu'à la société POTAM games, dans un délai d'une semaine. Le client peut, à sa demande, obtenir l'envoi d'une facture à l'adresse de facturation et non à l'adresse de livraison. En cas de retard de livraison, le client en sera informé sans qu'il puisse exiger de remise de prix ou de dommages et intérêts. Les retards du prestataire de livraison de POTAM games n'engagent pas POTAM games.

### Article 12 : Problèmes de livraison du fait du transporteur

Toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé, produits cassés...) devra être



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

impérativement indiquée sur le bon de livraison sous forme de « réserves manuscrites », accompagnée de la signature du client. Le client devra parallèlement confirmer cette anomalie en adressant au transporteur dans les deux (2) jours ouvrables suivants la date de livraison, un courrier recommandé avec accusé de réception exposant lesdites réclamations. Le client devra transmettre copie de ce courrier par mail à [potamgames@gmail.com](mailto:potamgames@gmail.com) ou par simple courrier à l'adresse postale mise à jour sur le site web de POTAM games ([potamgames.com](http://potamgames.com)).

### Article 13 : Erreurs de livraison

**13-a :** Le client devra formuler auprès de la société POTAM games le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de non-conformité des produits en nature ou en qualité par rapport aux indications figurant sur le devis. Toute réclamation formulée au-delà de ce délai sera rejetée.

**13-b :** La formulation de cette réclamation auprès de la société POTAM games pourra être faite par mail à [potamgames@gmail.com](mailto:potamgames@gmail.com), en précisant la référence du devis concerné.

**13-c :** Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégagera la société POTAM games de toute responsabilité vis à vis du client.

### Article 14 : Garantie des produits

Conformément à l'Article 4 du décret n°78-464 du 24 mars 1978, les dispositions des présentes ne peuvent priver le client de la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à le garantir contre toutes les conséquences des vices cachés de la chose vendue.

### Article 15 : Clause d'escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé, sauf disposition contractuelle particulière.

### Article 16 : Clause de réserve de propriété

La société POTAM games conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoire. A ce titre si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société POTAM games se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

### Article 17 : Force majeure

Aucune des deux parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit ou une force majeure. Sera considéré comme cas fortuit ou force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai d'un mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera

poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre ; l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

### Article 18 : Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

### Article 19 : Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

### Article 20 : Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le client s'adressera en priorité à la société POTAM games pour obtenir une solution amiable.

### Article 21 : Informatique et Libertés

Les informations qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la société POTAM games intervenant dans le cadre de l'exécution de cette commande. Le client peut écrire à la société POTAM games, dont les coordonnées figurent sur son site web ([potamgames.com](http://potamgames.com)), pour s'opposer à une telle communication, ou pour exercer ses droits d'accès, de rectification à l'égard des informations le concernant et figurant dans les fichiers de la société POTAM games, dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978.

### Article 22 : Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

Conformément aux dispositions de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), la société POTAM games est soumise au principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Elle est donc affiliée à l'Adelphi et son numéro d'identifiant unique auprès de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est FR362911\_01YFYQ.

De plus, POTAM games est enregistrée au Registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR041843\_12ACRV. Ce numéro garantit que POTAM games, en adhérant à Eco-maison, est en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article L541-10-6 du Code de l'environnement.